



Si vous avez besoin d'un interprète, avertissez-nous en, s'il vous plaît.

Cette brochure est disponible dans d'autres formats et langues sur demande.

Aide Juridique de Vermont

1.800.889.2047

264 N. Winooski Ave.
Burlington VT 05401
Fax: 802.863.7152

57 North Main St., Suite 2
Rutland VT 05701
Fax: 802.775.0022

7 Court St.
Montpelier VT 05601
Fax: 802.223.1621

56 Main St., Suite 301
Springfield VT 05156
Fax: 802.885.5754

177 Western Ave., Suite 1
St. Johnsbury VT 05819
Fax: 802.748.4610



Programme d'aide à la clientèle (CAP)
Un programme au sein de Vermont Legal Aid

TE: 1.800.889.2047

Email: screening@vtlegalaid.org

www.vtlawhelp.org/client-assistance-program

Vous parlez une autre langue?

هذا الكتيب متوافر باللغة العربية. اتصلوا بنا أو زوروا موقع
www.vtlawhelp.org/CAP-brochures للحصول على
الكتيب باللغة العربية

ဤလက်မှတ်စာရိက္ခာ ဂျပန်ဘာသာဖြင့် ရရှိနိုင်ပါသည်။
ကဏ္ဍမှတ်တမ်းကို ဖုန်းဆက်၍ ဖုန်းနံပါတ်
www.vtlawhelp.org/CAP-brochures ကို ဝင်ရောက်၍ ဖုန်းနံပါတ်
ဂျပန်ဘာသာဖြင့် လက်မှတ်စာရိက္ခာ ရရှိနိုင်ပါသည်။

Cette brochure est disponible en français.
Appelez-nous ou rendez-vous sur
www.vtlawhelp.org/CAP-brochures pour obtenir
la brochure en français.

Uru rukaratasi ruboneka mu Kirundi. Ca
utwakura canke uje kuri
www.vtlawhelp.org/CAP-brochures kugira
ururonke mu Kirundi.

यो पुस्तिका नेपालीमा उपलब्ध छ। नेपाली मा पुस्तिका
प्राप्त गर्न हामीलाई फोन गर्नुहोस् वा
www.vtlawhelp.org/CAP-brochures

Qoraalkan waxaa laguugu diyaariyay Af-Somali.
Naga soo wac ama guji
www.vtlawhelp.org/CAP-brochures si aad
qoraalkan ugu daalacato Af-Somali.

Este folleto está disponible en español. Llámenos
o vaya a www.vtlawhelp.org/CAP-brochures
para obtener el folleto en español.

This brochure is available in English. Call us or go
to www.vtlawhelp.org/CAP-brochures to get the
brochure in English.

French

Aide Juridique de Vermont



Projet Loi pour les Handicapés Programme d'aide à la clientèle (CAP)



Aide gratuite et confidentielle
avec des problèmes relatifs
à la demande ou l'obtention
de services professionnels ou
pour la vie indépendante

1.800.889.2047



Le Programme d'aide à la clientèle (Client Assistance Program, CAP) préconise et protège les droits des personnes handicapées qui demandent ou reçoivent des services de réadaptation liés à l'emploi des organismes ou programmes suivants, financés en vertu de la loi sur la réadaptation (Rehabilitation Act):

- Division de la réadaptation professionnelle
- Centre de Vermont pour la Vie Indépendante
- Division pour les aveugles et malvoyants
- Association de Vermont pour les Aveugles et les Malvoyants
- Association de Vermont pour le Commerce, l'Industrie et la Réadaptation
- Emploi assisté
- Services de transition école-travail

Le CAP est un programme financé par le gouvernement fédéral.

La loi sur la réadaptation

Le Congrès a adopté la loi sur la réadaptation pour aider les personnes handicapées à obtenir de bons emplois et être indépendantes, autonomes et à faire partie de leurs communautés. Le Congrès a également financé des programmes d'aide à la clientèle (Client Assistance Programs) pour aider les personnes à obtenir les services de réadaptation liés à l'emploi dont ils ont besoin.

Avez-vous besoin d'aide ?

Appelez le Programme d'aide à la clientèle

1.800.889.2047

Qu'est-ce que nous faisons ?

CAP aide les personnes à comprendre leurs droits et obtenir l'accès aux services. Nous:

- Donnons des informations sur les services et les bénéfices offerts en vertu de la loi sur la réadaptation et le titre I de la loi relative aux américains handicapés;
- Expliquons comment vous pouvez obtenir ces services;
- Faisons des enquêtes sur les questions et les plaintes;
- Aidons à résoudre les problèmes avec votre conseiller ou organisme et faisons appel des décisions;
- Plaidons pour que vous obteniez les services dont vous avez besoin.

Nous défions des problèmes de l'ensemble du système qui le rendent difficile pour vous et d'autres d'obtenir l'accès aux services. Et nous conseillons les agences sur les changements aux politiques et procédures qui se traduiront par une amélioration des services.

Appelez le Programme d'aide à la clientèle si vous:

- Avez des problèmes avec ces organismes et avez besoin d'information ou d'aide;
- Avez soumis une demande de services de réadaptation et elle a été rejetée;
- Pensez que le processus prend trop de temps;
- Avez des problèmes avec votre conseiller;
- Ne recevez pas les services dont vous avez besoin;
- Avez eu votre cas fermé sans votre consentement;
- Êtes un étudiant ayant un handicap et ne recevez pas les services de transition préalable à l'emploi qui vous aident à passer avec succès à l'enseignement supérieur, la formation professionnelle ou un milieu de travail.



Toute information que vous donnez au CAP est privée. Nous divulguons uniquement information sur vous si vous nous donnez une autorisation par écrit. Nous ne communiquerons pas avec les agences en votre nom sans votre consentement.